

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS
COMITE SYNDICAL DU 13 mars 2020 à Targon**

DELIBERATION N°04/2020 EDS

Objet : Affectation des résultats – budget annexe EDS

L'an deux mille vingt, le treize mars à dix heures, le Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Targon.
Date de convocation du Comité Syndical : 6 mars 2020

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
BRUN	Michel		ANDRON	Monique	
LEVEAU	Alain	1	BONNAMY	Nicole	
PEZAT	Richard		SHERIFFS	Colin	
LAMOUREUX	Didier		FOUILHAC	Christiane	1
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AVINEN	Marc	1	BONNIER	Patrick	
IMMER	Françoise		LOPEZ	Denis	
POISBELAUD	Gérard		MONTEIL	Frank	
ROCA	Nathalie		NOGUEROLLES	Louis Pierre	
ZOGHBI	Véronique		VIANDON	Christophe	
CDC DU CREONNAIS					
FELD	Mathilde		MOLL	Jean-Louis	
GARZARO	Paul		GACHET	Pierre	
PAGES	Bernard	1	TARBES	Nicolas	
DOUENCE	Michel		DELESALLE	Barbara	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
LAYRIS	Georges		CLEMENT	Céline	
MONGET	Alain	1	DELCROS	Francis	
BERGOGNAT	Jean-Yves		LAROZE	Philippe	
BROUSTAUT	Jean-François		PRADEAU	Frédéric	
MARTINEZ	Pierre -Emmanuel		BORAS	Jean-François	
CDC SECTEUR DE SAINT-LOUBES					
BARIANT	Pierre		CHIRON	Patrice	
DUTRUCH	Luc		DANG	Francis	
JAGUENAUD	Pierre		DURAND	Pierre	
MARTIN	José		LAPORTE	Hubert	
PASCAL	Denis		PUYAU PUYALET	Henri	
PERON	Christian		SEIGNEUR	Jean-Louis	

Vérification du QUORUM : 13
Nombre de délégués en exercice : 24
Délégués présents : 5
Nombre de votants : 5

Rappel : le quorum n'ayant pas été atteint lors du Comité Syndical du 5 mars 2020 à Targon, Conformément à l'article L2121- 17 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nouvelle convocation a été adressée aux membres du Comité Syndical pour le 13 mars 2020.
Le quorum n'est pas atteint mais en application de l'article cité ci-dessus l'assemblée peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20200313-04-2020-EDS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Affichage : 17/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Considérant que Monsieur Leveau, Président, présente l'affectation de résultats de l'exercice 2019,

Considérant que le Comité syndical doit décider de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, et se prononcer :

	RESULTAT résultat CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	2 828,84 €		1 571,55 €	- -	- €	4 400,39 €
FONCT	29 774,64 €	- €	- 13 985,08 €			15 789,56 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE		
AU	31/12/19	15 789,56 €
Affectation obligatoire :	31/12/2019	
A la couverture du déficit d'investissement en recette d'investissement (C/1068)		
Et en réserve		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation à l'excédent reporté en recette de fonctionnement (ligne R002)		15 789,56 €
Bénéfice d'investissement à reporter en recettes d'investissement (ligne R001)		4 400,39 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE	AU 31/12/2019	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité,
- **d'approuver** l'affectation de résultats du Budget annexe EDS.

Fait et délibéré le 13 mars 2020

Le Président,

Alain LEVEAU

Conseiller Général Honoraire - Maire de Bellebat

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20200313-04-2020-EDS-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 17/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

